



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 14837

Texte de la question

Le 11 janvier 2002, la Belgique, le Luxembourg et la France ont signé un plan pluriannuel d'action pour renforcer le français au sein de l'Union européenne. Le plan prévoit notamment des formations en français des diplomates, fonctionnaires, interprètes et traducteurs des pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne et la promotion, dans le domaine des techniques de l'information et de la communication, de l'usage du français comme langue de travail au sein des institutions européennes. Un peu plus d'un an après la signature de ce document résultant d'une volonté politique des États francophones, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le Premier ministre où en est la mise en oeuvre de ce plan, quelles ont été les actions menées et quelles sont celles figurant au programme de cette année. - Question transmise à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le Premier ministre sur la mise en oeuvre du « plan pluriannuel pour le français dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne », signé en janvier 2002, par les gouvernements français, luxembourgeois, celui de la communauté française de Belgique et l'agence intergouvernementale de la francophonie. Ce plan a permis de toucher plus de 2000 personnes au travers des opérations suivantes : 1. formation en français des diplomates, fonctionnaires et agents des pays candidats à l'adhésion et des fonctionnaires des institutions européennes (sessions intensives pour les hauts fonctionnaires dans les trois capitales européennes et formation dans nos centres et instituts implantés dans les pays du prochain élargissement) ; 2. formation des interprètes et traducteurs francophones des pays candidats à l'adhésion et formation aux langues de ces pays des interprètes et traducteurs de langue française des institutions de l'UE ; l'objectif est de consolider la place du français comme langue-pivot ou langue relais ; 3. formation des journalistes des pays candidats ; 4. développement des technologies de l'information pour favoriser l'usage du français. Après l'annonce faite par le Président de la République, lors du Sommet de la francophonie (Beyrouth - octobre 2002) d'une relance de la Francophonie, des moyens supplémentaires ont été affectés par la France à l'agence de la francophonie en direction du « plan pluriannuel pour le français dans l'Union européenne » (1,4 million d'euros pour l'année 2003). Les actions peuvent ainsi être renforcées et diversifiées selon les axes suivants : 1. les formations : poursuite des actions de formation et d'information en français à l'intention des journalistes, fonctionnaires et futurs fonctionnaires, des traducteurs, interprètes, juristes, linguistes ; identification des candidats francophones se présentant au concours des auxiliaires et stagiaires de façon à leur proposer une préparation aux épreuves ; organisation de sessions de formation spécifique pour des hauts fonctionnaires des pays entrants, appelés à exercer des responsabilités dans les institutions européennes ; actions de conseil en direction des institutions des pays candidats préparant aux concours européens ; 2. l'équipement de 20 000 postes de travail des personnels non francophones des institutions européennes (services de la Commission, Parlement européen, Conseil de l'Europe...) d'un logiciel d'aide à la rédaction administrative ; 3. le lancement, en direction de deux pays entrants, observateurs de la Francophonie (Pologne, République tchèque) d'une campagne de communication, dans les langues nationales

et en français, sur l'intérêt de maîtriser la langue française pour travailler à l'intérieur des institutions européennes ou en relation avec elles ; 4. la mise en place d'un dispositif de veille sur la place de la langue française sur les sites des institutions ; 5. le financement d'une étude sur la formation à l'intercompréhension entre langues romanes ; 6. la mise en ligne d'un site depuis le centre européen de langue française de Bruxelles destiné à assurer la mise en réseau de tous les anciens bénéficiaires de formations organisées dans le cadre du "plan pluriannuel.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14837

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2114

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6620